Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20261103-DELIB2026_78-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 3 novembre 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six le trois novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER - Madame Michèle TOURNAY - Monsieur Renaud GODEFROY - Monsieur Thomas BRON - Monsieur Julien MATSIS - Ninon EMERAUD - Monsieur Daniel GURIEC.
Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Andrée LOREAL à Madame Annaïck HUCHET.
Monsieur Jean-Pierre PILLIARD à Monsieur Daniel GURIEC.
Absent excusé : Monsieur Bernard PORTUGAL.

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-78
OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) CCBI année 2025

Par application de l'article L.5211 -39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adressent chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
CONSIDERANT que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ;
CONSIDERANT que le rapport d'activités de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer au titre de l'année 2025 a été transmis à la commune ;
CONSIDERANT qu'il convient de porter ce rapport ainsi que le compte financier unique à la connaissance du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20261103-DELIB2026_78-DE

APRES PRESENTATION DU RAPPORT,

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte financier unique au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré à Bangor
Le 3 novembre 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

